



Je sais que vos services ont du travail et ne peuvent répondre rapidement aux questions que je me pose, c'est pourquoi je m'adresse directement à vous. Comme nous avons déjà envoyé plusieurs lettres recommandées restées sans réponse, je me permets également de vous rappeler que selon la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, vous êtes tenus de nous apporter des réponses. Je vous remercie donc par avance des éclaircissements que vous allez pouvoir nous apporter, au Président de l'Association Q.C.B.E, aux membres de l'Association et à moi-même, ainsi qu'à tous les riverains de ce quartier qui attendent des réponses claires concernant leur cadre de vie quotidien. Ce sont eux les véritables acteurs de ce quartier et il faudrait commencer à prendre en compte leur avis et leurs observations.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations

Séverine Delamare  
Architecte DE HMONP  
Vice-Présidente Q.C.B.E